

15/09/2024

Chers frères du département pour le service de la filiale des Témoins de Jéhovah,

Dans cette brève lettre d'introduction, je voudrais expliquer les raisons et les objectifs de la documentation imprimée que je vous envoie.

La Bible nous dit :

Galates 6:1

“ 6 Frères, même si un homme fait un faux pas sans s'en rendre compte, vous qui avez des aptitudes spirituelles, **cherchez à redresser cet homme avec un esprit de douceur**. Mais fais attention à toi, de peur que toi aussi tu ne sois tenté. ”

Cela nous montre clairement que lorsque quelqu'un commet une faute grave, nous devons le signaler par amour et avec douceur.

Qui est soumis à cet avertissement ? Uniquement les proclamateurs de l'assemblée ?

Certainement pas ! Chaque frère devrait recevoir ce type d'amour, quels que soient ses privilèges ou son importance dans l'assemblée chrétienne.

Par exemple, nous savons que Pierre était un apôtre nommé par Jésus-Christ lui-même, mais la lettre aux Galates nous montre que Paul a corrigé Pierre devant tout le monde à cause de son péché. (Galates 2:11-14)

Chacun d'entre nous comprend que les choses écrites dans la Bible sont écrites pour notre instruction. (2 Timothée 3:16,17) Cet exemple est donc instructif pour nous tous.

Que faire si un frère qui fait partie de la famille du Béthel commet un péché grave ?

Le livre « *Prenez soin du troupeau de Dieu* » dit à propos des péchés commis par les Béthélites au chapitre 12 et au point 43 :

“ 43. Si un membre de l'assemblée qui est dans l'une des formes de service indiquées ci-après est accusé d'une faute grave ou confesse en avoir commis une, deux anciens qui sont au courant des faits doivent immédiatement prendre contact avec **le département pour le service**, qui leur donnera des instructions sur la manière de traiter la situation. Cela concerne les frères et sœurs qui sont béthélites, volontaires temporaires au Béthel, serviteurs ou volontaires à la construction, serviteurs ou volontaires non résidents au Béthel, volontaires intermittents au Béthel, serviteurs ou volontaires à la construction non résidents, téléserviteurs ou télévolontaires, téléassistants, missionnaires, pionniers spéciaux temporaires, pionniers spéciaux, ou serviteurs affectés à une salle d'assemblées ou à un centre d'écoles bibliques. ”

Ainsi, ceux qui sont chargés de s'occuper des fautes graves des frères du Béthel, sont les membres du département pour le service. C'est pourquoi je vous envoie cette documentation.

Qui est celui qui a commis le péché auquel je fais allusion ? Les membres du Collège central.

Avant de considérer la documentation jointe (*“ Lettre ouverte au Collège central des Témoins de Jéhovah ”*) comme une mauvaise plaisanterie, je voudrais vous dire que je suis malheureusement très sérieux. Dans la lettre jointe, vous découvrirez les preuves de mon accusation.

Les péchés dont je parle, sont liés à la position non biblique adoptée par le Collège central lors de la pandémie de Covid-19. Ce qui a fait croire à nos frères, que Jéhovah voulait qu'ils soient vaccinés.

Je ne fais pas la promotion de la non-vaccination. Chaque personne a le droit de se faire vacciner ou pas et sa décision doit être respectée comme le demande la Parole de Dieu. Je crois en la neutralité à l'égard des traitements médicaux.

Le problème est que le Collège central a abandonné sa neutralité et a promu un traitement expérimental qui a rendu malade et tué beaucoup de nos frères.

Depuis que des frères sont morts, nous parlons d'« *homicide* » comme le montre le livre « *Prenez soin du troupeau de Dieu* ».

S'il vous plaît, ne vous méprenez pas. Je ne dis pas que le Collège central était mal intentionné. Il a probablement recommandé ce qu'il pensait être le meilleur.

Mais nous savons tous, comme le dit le livre « *Prenez soin du troupeau de Dieu* », lorsqu'il y a des soupçons de négligence qui provoquent la mort, l'affaire doit faire l'objet d'une enquête quelles que soient les intentions de l'accusé. L'homicide ne se définit pas par des intentions.

Le livre dit ceci au chapitre 12 et au point 38 :

“ 38. Homicide. On n'est pas coupable d'avoir versé le sang uniquement quand on tue volontairement quelqu'un ; on pourrait aussi être coupable d'avoir versé le sang si on provoquait la mort de quelqu'un par négligence ou parce qu'on n'a pas respecté le code de la route ou d'autres règles de sécurité établies par César. Les anciens vérifieront les faits et, si cela se justifie, ils désigneront un comité de discipline religieuse, qui examinera l'affaire. La décision de ce comité s'appuiera sur des faits clairement établis et non pas simplement sur une décision éventuellement prise par les autorités (Deut. 22:8 ; w06 15/9 p. 30). ”

“ Provoquer la mort de quelqu'un par négligence ” est, ce que le Collège central a fait et cela est largement prouvé dans la lettre jointe.

Cette grave accusation justifie à elle seule une enquête d'autant plus urgente qu'il s'agit de frères chargés de grandes responsabilités. Les Écritures disent en effet, qu'ils doivent être « *irréprochables* ». (1 Timothée 3:2 ; Tite 1:6)

Dans la lettre jointe, vous trouverez toutes les preuves qui montrent en détail que cette accusation est fondée et qu'elle doit être traitée de toute urgence. Il faut qu'un comité judiciaire composé de frères qualifiés, dans lesquels l'esprit de Dieu agit véritablement, s'occupe de cela.

Si je pouvais en discuter personnellement avec les membres du Collège central, je le leur dirais directement. Mais comme j'habite à l'autre bout du monde, je leur adresse les preuves par le moyen de cette lettre ouverte.

Pourquoi une lettre ouverte ?

Dans la lettre, vous trouverez plusieurs raisons, mais essentiellement parce que la gravité de l'affaire m'oblige à exposer tout cela publiquement.

De plus, cette lettre a déjà commencé à être distribuée à tous les frères et je veillerai à ce que tous ceux qui souhaitent la lire, l'aient à leur disposition, dans leur langue.

Chers frères, cette affaire est grave et j'espère que vous comprenez qu'une action immédiate est nécessaire en raison de la gravité des péchés commis.

Je comprends que vous avez de nombreuses tâches et obligations qui vous prennent du temps, mais la Bible nous rappelle de « *discerner quelles sont les choses les plus importantes* ». (Philippiens 1:10)

Aujourd'hui, parmi vos obligations, il n'y a rien de plus important que de vous occuper de cela, car, comme je vous l'ai dit, de nombreux frères lisent déjà cette lettre et bien d'autres le feront. Je ne m'arrêterai pas tant que tout le monde ne sera pas au courant.

Tout ce qui est indiqué ici doit parvenir au Collège central et celui-ci doit être informé immédiatement.

Si la lettre jointe est négligée, détruite ou mise aux oubliettes, vous serez complices de l'injustice commise.

En faisant cela, " *je suis pur du sang de tous les hommes* " (Actes 20:26, 27), à vous, maintenant, d'assumer votre responsabilité.

Cette lettre sera envoyée aux autres filiales afin que tout le monde soit informé et sache ce qui se passe.

Voici les liens pour télécharger la lettre au format PDF :

ESPAGNOL : <https://urlpetite.net?coves>, ANGLAIS : <https://urlpetite.net?coven>, FRANCAIS : <https://urlpetite.net?covfr>, ALLEMAND : <https://urlpetite.net?covde>

Voici les liens pour télécharger la lettre au format EPUB :

ESPAGNOL : <https://urlpetite.net?covesepub>, ANGLAIS : <https://urlpetite.net?covenepub>, FRANCAIS : <https://urlpetite.net?covfrepub>, ALLEMAND : <https://urlpetite.net?covdeepub>

J'espère que Jéhovah notre Père aimant et Jésus-Christ notre roi unique vous donneront la sagesse pour aborder cette question comme ils le souhaitent.

Cordialement,

Votre frère, Lucas